



**Séance du
Conseil Municipal
Du mardi 9 décembre 2025**

Nomenclature actes	
7	7.10

Date de convocation :
Mercredi 3 décembre 2025

Date d'affichage :
Mercredi 3 décembre 2025

Etaient présents :
Bernard LE PORS
Guy CADIOU
Marie-Madeleine LE YOUDÉC
Philippe PORHEL
Frédéric JACOB
Françoise LAFOSSE
Thierry LE BERRE
Delphine THUBERT
Véronique LEON
Fabien MESMEUR
Michèle QUEAU
Jean-luc DARIDON
André JEZÉQUEL
Jean BORGNE
Marie-odile KERDRAON
Isabelle QUERE

**Absents avant donné
procuration :**
Guy PRIGENT
Mélanie LE JEUNE
Danielle MICHEL

Mandataires

Philippe PORHEL
mandataire de :
Guy PRIGENT

Bernard LE PORS
mandataire de :
Mélanie LE JEUNE

Guy CADIOU
mandataire de :
Danielle MICHEL

Absent excusé :
**A été élu secrétaire de
séance :**
Philippe PORHEL

**Pour extrait conforme
du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Santec**

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-212902738-20251209-2091225-DE

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 9 décembre 2025 à 20h00, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

DELIBERATION N°2

OBJET : - FINANCES : TARIFS COMMUNAUX 2026

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs communaux suivants :

LOCATION DES SALLES

Applicable à compter du 1^{er} janvier 2026

A) SALLE POLYVALENTE :

Règlement de la location à la réservation + dépôt d'un chèque de caution de **300 Euros** qui sera restitué s'il n'y a pas de dégât. La restitution de la caution se fera sous huitaine après contrôle par le responsable de la salle. La salle doit être rendue dans son état de propreté initial, faute de quoi il sera demandé la somme de **300 Euros**. La location des tables, de chaises est comprise dans le prix. (location sur : 24 heures).

Il sera demandé une caution de **1 500 Euros** pour l'utilisation de la salle et des équipements sono et/ou vidéo.

	2024	2025	2026
Associations locales (Assemblée générale, réunion)	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Associations extérieures	350 €	350 €	350 €
Organismes ou personnes privées de SANTEC	250 €	250 €	250 €
Organismes ou personnes de l'extérieur	500 €	500 €	500 €
Location vaisselle	50 €	50 €	50 €
Location équipement sono + vidéo	100 €	100 €	100 €

B) SALLE OMNISPORTS :

Règlement de la location à la réservation + dépôt d'un chèque de caution de **500 Euros** qui sera restitué s'il n'y a pas de dégât. La restitution de la caution se fera sous huitaine après contrôle par le responsable de la salle. La salle doit être rendue dans son état de propreté initial, faute de quoi il sera demandé la somme de **500.00 Euros**. Le prix de la location comprend les tables et les chaises.

	2024	2025	2026
Associations locales	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Associations extérieures	700 €	700 €	700 €

Le nombre de manifestations à but lucratif organisées par une association ou un organisateur de manifestations lucratives est arrêté à 2 par an, par association bénéficiaire ou par organisateur.

PRET DE MOBILIER

Applicable au 1^{er} janvier 2026

Dépôt d'un chèque de caution de **300 Euros** qui sera restitué s'il n'y a pas de dégât. La restitution de la caution se fera sous huitaine après contrôle par le responsable.

	2025	2026
Table endommagée (par table)	100 €	100 €
Chaise endommagée (par chaise)	50 €	50 €

LOCATION DE MOBILIER

(pour les non-résidents dans la commune)

Applicable au 1^{er} janvier 2026

	2025	2026
Table (par table)	100.00	100.00
Chaise (par chaise)	50.00	50.00



**Séance du
Conseil Municipal
Du mardi 9 décembre 2025**

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le

ID : 029-212902738-20251209-2091225-DE

Bureau
Légal

**Pour extrait conforme
du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Santec**

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 9 décembre 2025 à 20h00, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

PRET DE LA SONO PORTATIVE COMMUNALE

Applicable au 1^{er} janvier 2026

DETAIL DU MATERIEL CONCERNE :

- 1 Ampli A 250 – 100 V 2 X 200 W
- 1 pré ampli M 15 (5 voies micros + 2 voies stéréo
- 1 Micro HF act 3 – main
- 1 lecteur CD/USB – CD 15
- 2 enceintes titan 12 – 200 w
- 2 cordons 20 mètres + 2 pieds d'enceintes

Dépôt d'un chèque de caution de **1000 Euros** à la réservation, qui sera restitué s'il n'y a pas de dégât. La restitution de la caution se fera sous huitaine après contrôle par le responsable communal.

Il sera également demandé de fournir une attestation RC couvrant la valeur à neuf de l'équipement.

CAMPING MUNICIPAL :

Applicable au 1^{er} janvier 2026

par jour (T.T.C.- DOUCHE COMPRISE)

	2024	2025	2026
Adulte et enfant de + de 2 ans	2.90	3.00	3.00
Emplacement tente	2.30	2.50	2.50
Véhicule motorisé	1.80	2.00	2.00
Enfant de moins de 2 ans	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Garage mort	9.60	10.00	10.00
Branchemet électrique	4.40	4.50	4.50
Jeton lave linge	6.00	6.00	6.00
Emplacement camping car	8.00	9.00	9.00
Groupe utilisant le camping hors saison avec eau chaude (forfait minimum : 77.00 Euros.)	2.80	2.80	2.80
Facturation pain, viennoiserie à l'unité	1.00	1.00	1.00
Emplacement caravane	4.20	4.50	4.50
Animal	2.50	2.50	2.50
<i>pour 1 nuitée, pour 1 enfant ou 1 adulte encadrant, en centre de vacances et de loisirs (tout compris : emplacement tente, branchement électrique), (le stationnement de véhicule sera facturé 1.80 euros par véhicule et par nuité)</i>	4.40	4.40	4.40
Tarif partenarial « rêves de mer », « EPAL » : pour 1 nuitée, (1 personne, 1 emplacement + électricité)	4.30	4.30	4.30
Travailleurs saisonniers sur la commune	2.30	2.30	2.30
Taxe de séjour fixée par la Haut Léon Communauté	Montant HLC	Montant HLC	Montant HLC

REDEVANCE CAMPING CARAVANING SUR TERRAIN PRIVE

Applicable au 1^{er} janvier 2026

	2025	2026
Redevance camping – caravanning (par mois déclaré) et par emplacement (<i>en l'absence du déclaration, il sera facturé 180 euros pour la saison estivale</i>)	80.00	80.00
Redevance HLL (à l'année) (pour les propriétaires ne payant pas de taxe foncière à santec)	300.00	300.00



**Séance du
Conseil Municipal
Du mardi 9 décembre 2025**

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le

ID : 029-212902738-20251209-2091225-DE



**Pour extrait conforme
du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Santec**

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 9 décembre 2025 à 20h00, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

DROITS DE PLACE :

Applicable au 1^{er} janvier 2026

	2025	2026
Le mètre carré de terrasse / jour	0.15	0.15

Tout stationnement de fourgon alimentaire ou commercial fera l'objet d'une convention .

LOYER – LOGEMENT

Applicable au 1^{er} janvier 2026

2025	2026
350.00	350.00
60.00	60.00

Applicable au 1^{er} janvier 2026

TARIFS CIMETIERE

Applicable au 1^{er} janvier 2026

CONCESSION CIMETIERE

	2024	2025	2026
Emplacement normal 30 ans (1m x 2m)	200.00	200.00	200.00
Emplacement normal 15 ans (1m x 2m)	100.00	100.00	100.00
Emplacement caveau 30 ans (1m x 2m)	300.00	300.00	300.00
Emplacement caveau 15 ans (1m x 2m)	170.00	170.00	170.00
Emplacement carré enfant 30 ans (1m ²)	60.00	60.00	60.00
Emplacement carré enfant 15 ans (1m ²)	30.00	30.00	30.00

Le prix des concessions de 4 m² est égal au double de prix des concessions de 2m².

CONCESSION COLUMBARIUM & ALVEOLE CINERIS

	2024	2025	2026
Emplacement 15 ans	400.00	400.00	400.00
Emplacement 30 ans	650.00	650.00	650.00

PHOTOCOPIES

	2024	2025
Photocopie A4 Noir	0.30 €	0.30 €
Photocopie A3 Noir	0.50 €	0.50 €
Photocopie A4 COULEUR – document administratif	2.00 €	2.00 €
Photocopie A3 COULEUR – document administratif	2.00 €	2.00 €
Photocopie A4 COULEUR - Photos	2.00 €	2.00 €
Photocopie A3 COULEUR - Photos	2.00 €	2.00 €

Gratuité des photocopies pour les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires de la banque alimentaire sauf couleur



**Séance du
Conseil Municipal
Du mardi 9 décembre 2025**

**Pour extrait conforme
du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Santec**

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-212902738-20251209-2091225-DE

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 9 décembre 2025 à 20h00, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

REPAS DES AINES ORGANISE PAR LE CCAS

Applicables à compter du 1^{er} janvier 2026

Le montant de la participation individuelle au repas des ainés, organisé par le CCAS, pour les personnes n'ayant pas atteint l'âge de 70 ans est fixé à : **15 euros**.

TARIFS SERVICES PERISCOLAIRES

SERVICE : GARDERIE PERISCOLAIRE

Applicables à compter du **1^{er} SEPTEMBRE 2025 AU 31 AOÛT 2026 – POUR 1 AN**

Le montant de la participation des parents par enfant pour le service d'accueil périscolaire, est fixé comme suit :

TARIF JOURNALIER	
<i>Accueil du matin</i>	
Horaires	Tarifs
De 7h30 à 8h00	0.75 €
De 8h00 à 8h30	0.75 €
<i>Accueil du soir</i>	
Horaires	Tarifs
De 16h30 à 17h00	0.75 €
De 17h00 à 17h30	0.75 €
De 17h30 à 18h00	0.75 €
De 18h00 à 18h30	0.75 €
De 18h00 à 19h00	0.75 €

Toute demie heure commencée étant due

L'encaissement des participations des parents se fera par l'émission de titres de recettes, chaque mois à terme échu.

SERVICE : RESTAURATION SCOLAIRE

Applicables à compter du **1^{er} SEPTEMBRE 2025 AU 31 AOÛT 2026 – POUR 1 AN**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs communaux suivants, applicables dans le service de restauration scolaire (pour les enfants rationnaires).

	Tarif solidaire QF<900	QF> 900	QF non renseigné et extérieurs
Maternelle	1.00	2.50	3.10
Primaire	1.00	2.80	3.30

Repas adulte (personnel communaux, enseignants) : 4.50 euros.



**Séance du
Conseil Municipal
Du mardi 9 décembre 2025**

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le

ID : 029-212902738-20251209-2091225-DE

Bertrand Le Pors

**Pour extrait conforme
du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Santec**

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 9 décembre 2025 à 20h00, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

PARTICIPATIONS FINANCIERES AUX ACTIVITES DU SERVICE ANIMATION JEUNESSE

Applicables à compter du 1^{er} SEPTEMBRE 2025 31 AOUT 2026 – POUR 1 AN

(Individuel) – Tarifs à l'année

➤ **PARTICIPATION INDIVIDUELLE AU COUT D'UNE ACTIVITE PAYANTE ORGANISEE PAR
LE SERVICE ANIMATION (déplacement inclus) :**

TYPE D'ACTIVITE	Montant de la participation individuelle 2025	Montant de la participation individuelle 2026
Adhésion annuelle au service animation jeunesse	2 euros	2 euros
Déplacement en car pour activités		2 euros
Parc aventure + jeux + labyrinthe Carhaix		16 euros (8/11 ans) et 18 euros (12/15 ans)
Surf à Santec	15 euros	(20 euros – Cowabunga) et (18.74 euros – surf su léon)
Wave ski ou paddle ou kayak	14 euros	25.30 euros
Via corda ou escalade Crozon	22 euros	25.00 euros
Escalade the roof Brest		26.00 euros
Cinéma brest		8 euros
Cinéma saint pol ou roscoff		4.50 euros
La playce Quimper Pack (laser game, réalité virtuelle, bowling)		19.90 euros
La playce Quimper Pack sportif (Surf intérieur, parcours extrême)		25.90 euros
Récé des 3 curés	15 euros	20 euros jusqu'à 11 ans et 25 euros plus de 12 ans
Laser game + cinéma Brest	20 euros	23.00 euros
Bowling + laser game Morlaix	12 euros	15.00 euros
Accrobranche (Penzé)	14 euros	19.00 euros
Aqua uest park st Renan (Jeux gonflables sur l'eau)		18 euros si plus de 15 personnes et 20 euros sinon
Paintball carhaix	27 euros	20 euros
Piscine aqualorn	7 euros	3.70 euros
Séjour pâques	240 euros	
Ty Taz wakepark Quimper		20 euros
Bubble foot - guipavas	14 euros	24 euros
Aven Park		14,50 euros (basse saison) 15,50 euros (haute saison)
Socer foot - guipavas	14 euros	8.75 euros par heure
Parcours aventure Bertheaume iroise aventure		20 euros
Equitation Plouvorn	17 euros	28 euros
Location vélo- île de batz	16 euros	12.00 euros
Traversée bateau - île de Batz	11 euros	11.00 euros
Pizza local jeune	5 euros	(prix de la pizza variable selon le choix)

Les nouvelles activités seront facturées aux familles au prix individuel négocié. Un maximum de 14 euros par activité sera facturé aux familles dont le QF est inférieur ou égal à 650 euros.



**Séance du
Conseil Municipal
Du mardi 9 décembre 2025**

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le

ID : 029-212902738-20251209-2091225-DE

***Pour extrait conforme
du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Sante***

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 9 décembre 2025 à 20h00, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

TARIFS DU SERVICE : ASLH & MINI CAMPS de proximité ALSH.

Applicables à compter du 1^{er} SEPTEMBRE 2025 AU 31 AOÛT 2026 – POUR 1 AN

Tarif ALSH demi- journée vacances + mercredi (Extrascolaire et périscolaire) repas inclus

QF ≤ 650	650 < QF ≤ 999	999 < QF ≤ 1300	1300 < QF ≤ 1680	QF > 1680 et extérieurs
4,00 €	6,10 €	7,10 €	7,60 €	8,10 €

Tarif journalier ALSH vacances + mercredi (Extrascolaire et périscolaire) repas inclus

QF ≤ 650	650 < QF ≤ 999	999 < QF ≤ 1300	1300 < QF ≤ 1680	QF > 1680 et extérieurs
7,00 €	9,20 €	13,20 €	14,20 €	15,00 €

Tarif journalier mini camps de proximité

QF ≤ 650	650 < QF ≤ 999	999 < QF ≤ 1300	1300 < QF ≤ 1680	QF > 1680 et extérieurs
10,00 €	12,20 €	16,20 €	17,20 €	18,00 €

Les tarifs du mini camps seront modifiables en fonction des projets proposés, tout en garantissant un tarif journalier maximal de 14 € pour les familles dont le QF < 650.

TARIFS DE L'ECOLE DU SPORT

Applicables à compter du 1^{er} SEPTEMBRE 2025 AU 31 AOÛT 2026 – POUR 1 AN

Tarif inscription annuelle Ecole du sport

Santécois Qf < 650	Santécois Qf > 650	Résident extérieur à Sante
30 €	40 €	50 €

Concernant la pratique de l'école du sport du mercredi matin, le tarif sera au prorata du tarif annuel, soit 2/3 des montant indiqué.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET EN AVOIR DELIBERE :

DECIDE

Par :

- 15 voix POUR
- 4 ABSTENTIONS (Isabelle QUERE, André JEZEQUEL, Jean BORGNE
➤ Marie-Odile KERDRAON)

D'APPROUVER les tarifs communaux 2026.

